



الفضاء الجمعي
.⊙.⊙.⊗ | +⊞⊞:⊖⊖
ESPACE ASSOCIATIF

Rapport National 2008

L'accès aux Droits Economiques et Sociaux : Quel cadre d'analyse ? Comment réduire les obstacles ?



ESPACE ASSOCIATIF

55, Rue Melouiya, Appt.1, Agdal, Rabat
Tél. : 037 77 43 41/Fax : 037 77 41 83

www.espace-associatif.ma
contact@espace-associatif.ma

Sommaire

SOMMAIRE	2
PREAMBULE :	3
1. PROPOS INTRODUCTIFS :	3
2. LES QUELQUES CARENCES DES POLITIQUES ECONOMIQUES	5
3. LES DESC ENTRE LES DECLARATIONS ET LA MISE EN APPLICATION.	5
1. LE DROIT AU TRAVAIL	6
2. LE DROIT A LA SANTE	7
3. LE DROIT A L'EDUCATION	9
4. LE DROIT A UN ENVIRONNEMENT VIABLE.....	10
4. ANALYSE DES OBSTACLES A L'ACCES AUX DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX :	11
5. CONCLUSION	12

Préambule :

L'année 2008 coïncide avec le 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Elle a été commémorée par l'organisation de manifestations liées à des thématiques générales des droits humains; par les institutions gouvernementales (C.C.D.H., Ministère de la justice) et par les organisations non gouvernementales (A.M.D.H., O.M.D.H., Espace Associatif, etc.)

L'Espace Associatif saisit l'occasion de la réalisation du rapport Social Watch pour en faire un moment de capitalisation pour les divers rapports et études réalisés ces trois dernières années autour des droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

Le 23 avril 2008, l'Espace Associatif a organisé une table ronde qui a réuni un panel d'experts, chercheurs, universitaires ayant réalisé ces études et rapports avec des acteurs de la société civile, dont des cadres associatifs et des journalistes. Elle a permis de faire un état des lieux des DESC et sur le rôle des associations, et de contribuer à l'analyse des obstacles qui freinent la mise en application de ces droits au-delà de leurs reconnaissances.

Ainsi un premier draft a été proposé au cours d'une seconde réunion, qui a permis de l'enrichir par les remarques, suggestions et modifications suggérées par les différents participants¹.

1. Propos introductifs :

Le Maroc a connu ces dernières années un certain nombre de réformes et d'initiatives dans le domaine des droits humains. Le travail et les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) contestés par certaines associations des droits humains et des ayants droits. Les dites recommandations n'ont pas été mises en oeuvre dans leur majorité. Cependant celles-ci ont suscité un grand intérêt pour remédier aux graves violations des droits humains qu'à connu le Maroc.

En matière d'égalité entre les genres (réforme du code de la famille), et en matière de droits socio-économiques, la réforme du code du travail (2005), la réforme de l'éducation ainsi que de l'Assurance Maladie Obligatoire (2005) peuvent être Présentés comme des acquis législatifs mais ne sont pas encore concrétisés en réalité.

¹ Voir liste à la dernière page

Cependant, les observations sur le terrain et les indicateurs socio-économiques mettent en lumière un retard important dans pratiquement tous les secteurs. Allant du chômage en particulier chez les jeunes diplômés, à la dégradation de l'environnement en passant par la couverture sanitaire de la population et la qualité de l'enseignement dispensé (classement région MENA).

Les différents indicateurs sociaux montrent que le Maroc a « beaucoup d'efforts » à faire pour améliorer le respect de droits humains, sociaux et économiques. Citons le classement du Maroc selon l'Indice de Développement Humain du PNUD², les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement³, l'Indice d'Équité du Genre⁴ et l'Indice de Capacité de Base⁵ de Social Watch. Ces réformes tardent donc à donner les résultats escomptés.

La question de l'égalité des genres, malgré quelques acquis législatifs, reste posée avec acuité. Les femmes sont loin d'avoir les mêmes chances d'accès aux droits que les hommes : travail, santé et éducation, l'égalité des droits dans la constitution, les textes de lois à savoir le code pénal, code de la famille,. L'application du nouveau code de la famille est loin d'être acquise notamment en matière de polygamie, de divorce (unilatéral) et de la tutelle de la mère sur les enfants, du mariage des mineurs, du mariage biculturel, de la mise en place d'une caisse de pension. Il est donc nécessaire d'instaurer un mécanisme institutionnel de suivi des avancées des droits des femmes et des entraves qui s'y dressent.

Les réformes dont il est questions sont mal conçues, inachevées ou mal / non mises en œuvre (INDH, éducation à titre d'exemple). Les recommandations de l'IER constituent un chef d'œuvre de vœux pieux contredites par ce qui se passe sur le terrain

Ces constats et diagnostics ont ainsi fait l'objet de nombreux rapports, rapports parallèles et études par les organisations de la société civile⁶

Aussi, il est opportun de faire une analyse des obstacles, et se demander : Pourquoi ces droits ne sont pas appliqués ? Au-delà de la plaidoirie, comment rendre réel l'accès à ces droits ? Quels sont les obstacles à l'accès à ces droits?

Vu la diversité des secteurs sociaux, ce rapport ne peut prétendre être exhaustif. Il se propose de donner les principales idées qui pourront par la suite s'appliquer

² L'Indice de Développement Humain, est tombé du 117^{ème} rang (1995) au 124^{ème} rang sur 177 (2005)(PNU

³ Le taux de la population rurale en situation de pauvreté relative est resté quasiment stable en dix ans il est passé de 26,8% en 1985 à 23% en 1994 puis à 22% en 2004(rapport PNUD/Maroc)

⁴ Le Maroc occupe le 42^{ème} rang sur une échelle de 89 (SW : 2007)

⁵ En 2007 le Maroc est situé au 78 rang sur 99

⁶ Rapport de l'Organisation Marocaine des droits de l'Homme, de l'Association Marocaine des Droits Humains....(voir autres références à la fin du rapport)

aux divers secteurs. Le travail, la santé, la protection sociale, l'enseignement et l'environnement ont été retenus en tant que domaines prioritaires.

2. Les quelques carences des politiques économiques

Les différentes études et rapports réalisés ont relevé des carences dans les instruments de politiques économiques et sociales en matière de respect des droits humains. Ceci, malgré la signature et la ratification des divers accords internationaux. Ce constat est fait, à commencer par la préparation des lois de finances de chaque année. La disproportion entre les budgets octroyés à deux ministères sécuritaires (intérieur et défense) est plus de 11 fois supérieure aux budgets de dix ministères sociaux réunis.

Les investissements, qu'ils soient publics ou privés, demeurent faibles et orientés vers la production destinée à l'exportation. Les cas des secteurs de l'agriculture et de la pêche sont très parlants.

L'orientation de l'agriculture vers l'exportation (agrumes, fruits..) selon les besoins de certains marchés a conduit à l'importation des produits agricoles de base (blé, céréales...) de certains pays développés dont les agriculteurs sont subventionnés, comme c'est le cas notamment en Union Européenne (et en France), principal partenaire économique du Maroc. Ceci explique en partie les difficultés à faire face à la cherté des produits alimentaires de base dans le marché international. Ceci s'est ressenti sur le revenu par habitant et les difficultés à affronter l'augmentation des prix qu'ont connu les différents produits de base.

Le Maroc, malgré ses 3600 Km de côtes, connaît une surexploitation de sa richesse halieutique sans rentabilité économique appréciable. Cette surexploitation conduit à la dégradation des ressources (non respect du repos biologique, utilisation de filets non réglementaires ...). Enfin la consommation de poisson par habitant au Maroc est la plus faible dans la région, et son prix dans le marché national reste trop élevé par rapport au revenu des habitants.

3. Les DESC entre les déclarations et la mise en application

Les divers textes de lois marocains se réfèrent souvent dans leur préambule aux différents textes fondateurs, de la DUDH (1948) à la Déclaration du Millénaire (2000), au Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturels par ses différents articles traite des différents aspects de ces droits.

Vu la diversité des secteurs pouvant faire l'objet de ses droits, ce rapport ne voulant prétendre être exhaustif a retenu les secteurs du travail de la santé, de l'éducation et de l'environnement à titre d'exemples.

1. Le Droit au travail

L'article 13 de la Constitution stipule que le droit au travail est garanti à tout(e) citoyen(ne). Dans la réalité, le chômage ne cesse d'augmenter, surtout parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, et le nombre de postes créés est inférieur au nombre de nouveaux demandeurs d'emploi chaque année. D'après les données établies par le Haut Commissariat au Plan, la création nette d'emplois a progressé en 2005, au niveau national, de 258 000 nouveaux postes sans toutefois atteindre la moyenne annuelle, relevée au cours de la même période, des quatre dernières années (306 000). Le chômage revêt donc un caractère structurel. En effet, plus de 70% de chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. 50 % du stock des chômeurs n'ont jamais travaillé (qualifiés de primo demandeurs de travail. Une telle situation d'exclusion et de reniement des droits pousse beaucoup de jeunes au désespoir allant parfois jusqu'au suicide (immigration clandestine). Le chômage, surtout sans aucun soutien financier est vécu comme un drame social par la plupart des familles marocaines, il constitue une menace réelle de déstabilisation sociale et un facteur d'implosion de la société.

Face aux licenciements collectifs des travailleurs par les établissements de production et l'ineffectivité des dispositions légales du Code du Travail, l'Etat garde le silence.

Les programmes de formation pour l'insertion ont subi un grand échec car ils se sont transformés, pour certaines entreprises, en moyens de bénéficier d'indemnités injustifiées. Ainsi, nombre de bénéficiaires de ces programmes rejoignent les rangs des chômeurs. Pour ce qui est de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), des milliers de jeunes ont été victimes des pièges tendus par de nombreuses sociétés fictives par l'intermédiaire de cette agence (cas de l'affaire ANNAJAT). Un autre groupe de jeunes a signé des contrats avec des sociétés étrangères, par l'intermédiaire de cette agence, et une fois en Espagne, ces sociétés ont refusé de les embaucher. Quelques centaines de diplômés ont obtenu des emplois au sein de diverses administrations, notamment l'Education Nationale (processus de sélection par entretiens et tests proposé notamment à ceux qui sont impliqués activement dans les collectifs de chômeurs).

Le travail des enfants demeure un phénomène très répandu au Maroc. Ceci est essentiellement dû à la tolérance de l'emploi des enfants en dessous de l'âge légal dans l'artisanat et l'agriculture, le travail domestique et l'exploitation dans des établissements de production privés. Le phénomène des enfants de rue,

ainsi que l'exploitation des enfants dans le tourisme sexuel aggrave aussi cette situation . La non réglementation du travail domestique et la non promulgation des lois spécifiques pour le travail dans les métiers traditionnels assurés en majorité par les enfants et ce en dépit des dispositions du code de travail y contribuent de manière très significative.

2. Le Droit à la santé

D'après l'avis de l'ensemble des acteurs politiques, syndicaux et associatifs, et selon les rapports accablants des institutions internationales (OMS, UNICEF, PNUD, Banque Mondiale...), l'état de santé au Maroc est malade de son modèle, de son choix politique, de son mode de gestion et de gouvernance.

Les crises récurrentes sont liées essentiellement à l'absence d'une politique et d'une vision stratégique globale nationale de santé concertée (on n'a pas encore de carte sanitaire au Maroc). Elles doivent être soutenues par des actions dynamiques, novatrices, fondées sur une charte nationale qui puise ses fondements dans les valeurs universelles des droits humains et du droit à la santé (droit à la vie et à la dignité humaine). Ceci repose sur les principes généraux de la solidarité, l'égalité, l'équité, la gratuité, et enfin sur la démocratie et la responsabilité de la collectivité et de l'Etat.

Les disparités sont flagrantes entre les milieux et les régions sur tous les plans avec des faibles rendements et performances des structures sanitaires existantes. 55% des médecins du secteur public se trouvent dans les régions de Casablanca et Rabat alors que ces deux régions ne représentent que 19% de la population marocaines⁷

Les résultats sont effrayants et inquiétants à plus d'un titre et sont conséquents aux restrictions budgétaires et à la mauvaise gestion de l'existant (5% du PIB). Dans ce contexte, les exemples les plus frappants qui inquiètent tant les acteurs de la santé sont liés aux indicateurs annuels de mortalité maternelle (227 pour 100 000h) et infantile (50 /00⁸) au Maroc, pour des raisons liées aux difficultés d'accès géographiques, culturelles et financières. 52% de femmes rurales accouchent encore à domicile, loin d'un milieu surveillé avec des risques et de complications. Près de 31% de la population se trouvent encore à plus de 10 Km d'une unité sanitaire. 1 enfant sur 5 meurt avant l'âge de cinq ans et contradictoire avec mortalité infantile 50 pour mille)⁹

Les projets de réformes du système de santé, lancés par le Ministère de la santé (nouvelle stratégie 2008-2012), sont irréalisables, ni dans le temps ni dans l'espace, faute de ressources financières et humaines d'une part, et de l'absence

⁷ Rapport de Mr jaidi Social Watch 2007

⁸ Rapport annuel de l'UNICEF 2008

⁹ Rapport cinquantenaire du Maroc

d'une approche globale intégrée et cohérente de la question sanitaire dans le projet gouvernemental d'autre part. La santé est indissociable des autres domaines tels : l'éducation, l'alimentation, l'eau potable, l'habitat, l'environnement, le niveau et les conditions de vie ; la protection et l'assistance à la population vulnérable.....).

Ainsi, réduire de 400% le taux de mortalité maternelle en l'espace de cinq ans (de 227 à 50 pour 100.000 naissances vivantes) et ramener le taux de mortalité infantile de 50 décès à 15 décès pour 1000¹⁰ relèvent plutôt de la surenchère politique et non d'une stratégie scientifique opérationnellement réalisable.

Les résultats constatés après trois années de l'entrée en vigueur de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) révèlent que le nouveau régime avec ses décrets d'application grève de plus en plus le budget des ménages, notamment les salariés que ce soit du public ou du privé. Le RAMED ou régime d'assistance aux démunis qui devait démarrer début 2007 tarde à voir le jour.

L'apparition d'un système de couverture médicale privé sous le nom de « INAYA » a vu le jour, ce qui laisse penser à un début de privatisation de ce secteur comme ce qui se passe en Egypte et en Turquie.

La consommation de médicaments est très faible au Maroc, avec une moyenne de 20 \$ par an et par individu; qui reste parmi les plus faibles de la région. Les taxes sur le médicaments sont très élevées (49% du prix de médicament sont des taxes) malgré une diminution importante des impôts sur le prix de la matière première qui est passé de 25% à 2,5%, les prix des médicaments n'ont pas changé et le taux de remboursement qui ne dépasse guère les 41% des frais dépensés par les assurés, vont certainement augmenter encore le taux que supportent les ménages pour leur santé ; contrairement à ce qui a été avancé dans la stratégie.¹¹

De même, il ne faut pas oublier les effets néfastes de l'application de l'accord de libre échange avec les Etats Unis d'Amérique qui va toucher d'une manière importante la politique des médicaments au Maroc, ceci à deux niveaux :

- a) L'industrie pharmaceutique en l'occurrence la production des médicaments génériques (l'interdiction de produire et de vendre les génériques)
- b) L'importation des médicaments génériques d'ailleurs (cet accord interdit l'importation d'autres pays).

Les intentions du gouvernement dans l'état actuel des choses sont très dangereuses pour le système de santé public. La stratégie présentée vise l'accélération de la libéralisation et la privatisation des services publics de santé, en particulier le réseau hospitalier qui probablement sera soumis à une gestion

¹⁰ Stratégie ministère de la santé 2008/2012

¹¹ Donnée du conseil régional des pharmaciens d'officine du Nord 2007

déléguée à l'instar des 13 polycliniques de la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale).

Le personnel de la santé travaille dans un climat de tension et de démotivation de telle sorte qu'il est devenu dans l'incapacité d'assurer une prise en charge globale et humaine des malades.

Les risques et les maladies professionnelles sont devenues monnaie courante dans les hôpitaux et structures sanitaires : 30% du personnel de la santé sont atteints de maladies contractées dans les services de santé, dont 3% sont atteints de l'hépatite C¹². Les différents témoignages indiquent notamment que le personnel de santé ne trouve même pas du savon pour se laver les mains et que les procédures élémentaires d'hygiène, d'asepsie et de stérilisation sont défaillantes. Les moyens et usages de bord sont inexistantes, même les malades opérés sont des fois atteints de maladies contractées dans les services de santé.

3. Le Droit à l'éducation

Le droit à l'éducation au même titre que le droit au travail est garanti par la Constitution marocaine.

Bien que cette décennie qui s'achève ait été déclarée en son début «décennie de l'éducation et de la formation». Malgré la mise en place de la COSEF, l'établissement de la charte pour l'éducation et de la formation, la mise en place du conseil supérieur de l'enseignement. Malgré les budgets dépensés sur le secteur et malgré les quelques progrès quantitatifs réalisés ces dernières années. Les résultats obtenus sont très en deçà des objectifs de scolarisation fixés et de ce qui se fait dans les pays comparable au Maroc.

Les déficits sont tellement importants qu'il y'a presque unanimité des différents acteurs sur la faillite du système éducatif. Le dernier classement du Maroc par le rapport de la Banque Mondiale sur la qualité de l'enseignement dans les pays arabes (2007)¹³ en est témoin. Surtout le rapport du Conseil Supérieur de l'Enseignement présenté au chef de l'Etat le 16 avril 2008 attire l'attention sur les défaillances de ce système et l'urgence de l'intervention.

Nous en citons :

- × L'analphabétisme : reste au tour de 50% (officiellement 47%), en milieu rurale – de 10% sont alphabétisés.
- × L'enseignement pré scolaire fait défaut (45% en 2004), surtout dans le monde rural (1 fille sur 5).

¹² Rapport de l'Organisation démocratique du Travail /Mars 2008

¹³ Rapport de la banque mondiale sur la région MENA(un parcours non encore achevé : la réforme de l'éducation au moyen Orient et en Afrique du Nord

- × L'enseignement primaire : les chiffres officiels de 92% de scolarisés (87% dans le monde rural) s'appuient sur les déclarations des parents sans aucun contrôle.
- × La déperdition : environ 1 million d'enfants entre 6 et 15 ans ne sont pas scolarisés, et en ajoutant les divers abandons, presque 1 million et demi d'enfants se trouvent chaque année en dehors de l'école
- × Une proportion importante des élèves à leur sortie de la 4e année de l'enseignement primaire ne sait ni lire, ni écrire et comprendre les rudiments de base.
- × L'enseignement secondaire: malgré l'accroissement des effectifs, aucun effort ne l'a accompagné en matière d'encadrement ni d'orientation des élèves vers des formations qui leur permettent de réussir.
- × L'enseignement supérieur : Avec 280 000 étudiants, le taux reste parmi les plus faibles (10%) pour des pays comparables dans la région. Il est caractérisé par un faible rendement. Sa réforme, sans mettre les moyens nécessaires ne peut donner de résultats appréciables.

4. Le Droit à un environnement viable

Les aspects relatifs à l'environnement sont d'une extrême importance. Ils touchent de manière directe le droit à la vie dans un milieu sain. Au Maroc, les questions relatives à l'eau; quantité par habitant, sont en deçà du seuil reconnu au niveau mondial pour assurer le développement. La qualité de l'eau au Maroc est parmi les plus mauvaises. La pollution de l'air, conséquence d'une mauvaise politique énergétique, a des répercussions négatives sur la santé des populations. La gestion de la biodiversité est parmi les plus mauvaises de la région méditerranéenne. La perte de la forêt et la dégradation des sols conduit à une désertification accrue

Le coût de la dégradation de l'environnement est trop élevé, il représente annuellement 20 milliards de Dirhams¹⁴. Dans une étude plus récente, ce coût a été ramené à 3,7% par suite de la révision des modes de calcul. Ce taux reste encore trop élevé et se rapproche de celui de la croissance économique.

A propos des changements climatiques, au-delà des discours, il n'y a pas de vision claire à ce sujet qui permettra d'orienter les agriculteurs et d'encourager les investissements. On constate de plus en plus la diminution du taux de couverture de la consommation alimentaire par la production nationale. La sécurité alimentaire du pays est donc fortement menacée

¹⁴ Stratégie nationale de protection de l'environnement et du développement durable, 1996

Aussi les aspects relatifs à la gestion des ressources naturelles doivent être pris comme un droit des citoyens à une alimentation suffisante et à vivre dans un environnement viable. Néanmoins ces aspects n'ont pas encore l'importance qu'ils méritent, et restent encore occultés dans les différents rapports et peu couverts par la volonté politique des décideurs, tant au niveau du gouvernement, que des partis politiques et du parlement.

Les organisations de la société civile et les associations en particulier ont encore beaucoup à faire dans ce domaine, tant au niveau du plaidoyer que celui du travail sur le terrain avec les populations.

Il en est de même pour le secteur privé qui n'a pas encore pris la mesure des enjeux surtout par rapport aux échanges avec le marché mondial.

4. Analyse des obstacles à l'accès aux droits économiques et sociaux :

Au delà des différentes études, rapports et rapports parallèles faisant l'état des lieux sur l'exercice des droits économiques et sociaux qui sont réalisés pour le compte des différentes institutions non gouvernementales (AMDH, OMDH, Espace Associatif...) ^{15,16,17}, une réflexion est menée sur :

- × Comment renforcer le cadre d'analyse du mouvement associatif sur l'accès aux droits économiques et sociaux ?
- × Comment analyser les obstacles identifiés qui représentent les limitations à l'accès à ces droits ? Qu'est ce qui fait que le droit n'est pas appliqué ?

Il est à noter tout d'abord que l'accessibilité aux droits économiques et sociaux dépend de trois conditions :

- 1) le cadre institutionnel qui produit la norme ;
- 2) les procédures qui sont mises en place pour rendre ce droit appliqué au-delà de l'énoncé ;
- 3) la situation de la population y compris leurs capacités et leurs ressources, ainsi que la capacité de défendre les droits..

Il faut noter que ces trois aspects sont liés entre eux.

La chaîne d'obstacles identifiés qui font face à l'accès au droit est :

- 1- L'inadéquation entre l'énoncé du droit et les mesures de son application, elle est révélée par le manque de précision dans l'énoncé du droit qui est souvent une limitation à son application et parfois même il y a absence de l'énoncé du

droit-. Les lacunes dans les filets de sécurité ; les seuils et les critères minimums à assurer ainsi que l'inadéquation entre la nature des dispositions du droit et les besoins réels à satisfaire. ¹⁵

2- L'inadéquation du suivi dans l'application du droit : y'a-t-il un système de suivi? Par qui ? Quelles protections face à la non exécution du droit ? Quel recours face aux discriminations ? Quelles sont les responsabilités des acteurs ? Quelle est la responsabilité de l'administration ?

3- L'insuffisance des ressources, aussi bien celles que possèdent les fournisseurs des prestations et des services que celles des ayant-droits. Les fournisseurs sont souvent sous-équipés et manquent de budgets et leurs affectations sont souvent déséquilibrées. Chez les ayant droits, il y'a souvent des insuffisances de capacité en matière d'éducation, et de suivi de ressources.

4- Les obstacles liés à la gestion et aux procédures se manifestent par la dilution des responsabilités : qui est responsable ? De quoi ? Sont ils liés à l'insuffisance du système judiciaire, à l'impunité ? Ou au manque d'intégration de la société civile et des usagers en général ?.

5- L'information et la communication sont des dimensions fondamentales de l'accessibilité au droit. L'information peut être inadéquate dans son contenu, dans sa forme et dans sa diffusion. Les données ne sont pas à la portée de tous et des fois elles sont inaccessibles.

6- Les obstacles d'ordre psychologiques et socioculturels existent aussi bien chez les fournisseurs de prestations que chez les usagers. Ils sont liés aux stéréotypes, à l'ignorance et à l'analphabétisme. Les ayants droit sont souvent victimes de la peur de l'insécurité et de la faible estime de soi.

7- L'insuffisance de l'attention portée à certaines catégories et à certaines régions.

5. Conclusion

Devant le déficit qui persiste en matière d'accès aux droits économiques et sociaux, le mouvement associatif est donc appelé à mener une réflexion profonde sur les questions du suivi et sur les mécanismes de production de la norme, mais aussi sur les mécanismes de gestion des services publics,

¹⁵ Rapport alternatif au 3ème rapport présenté par le gouvernement marocain sur : L'application du pacte international relatif aux droits économiques et sociaux. OMDH mars 2006.

¹⁶ Rapport parallèle du 3ème rapport périodique du gouvernement marocain relatif au pacte international sur les droits économiques sociaux et culturels. AMDH mai 2006.

¹⁷ Rôle des associations dans la réalisation des OMDs au Maroc. Espace Associatif décembre 2006.

l'information et la communication ainsi que l'analyse des obstacles psychologiques et culturels.

Au-delà des nombreuses questions qui restent posées ; en ce qui concerne les réformes : sont-elles suffisantes ? Sont elles en trop par rapport à ce qu'il faut ? Quel impact ont-elles eu sur le terrain ?

Il ne suffit pas de dire réforme pour qu'elle soit conforme à l'approche droit, applicable. Or, c'est ce qui importe le plus.

Par rapport aux déclarations, pactes, traités et conventions internationales, qui ont été signées ou ratifiées, quel est l'engagement réel ? Quels sont les outils et instruments de suivi ? Quels sont les moyens de recours au niveau local et international ?

Ainsi l'analyse des contraintes et obstacles à l'accès aux droits en particulier économiques et sociaux est pertinente.

Le renforcement des capacités du tissu associatif est fondamental pour qu'il puisse jouer son rôle d'acteur incontournable dans la participation à surmonter les différents obstacles à l'accès aux droits sociaux et économiques.

Les signataires

- RESEAUX DES FORMATEURS EN INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT
- RESEAU MAROCAIN : DROIT A LA SANTE
- ASSOCIATION RIBAT AL FATH
- CENTRE DES DROITS DES GENS
- AMDH(Association Marocaine des Droits Humains